Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_51-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Guillaume GEORGE

Pouvoirs : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 22 septembre 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-51 – INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°2026-16 du 31 mars 2026 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des adjoints ;

Vu la délibération n°2026-17 du 31 mars 2026 relative à la majoration des indemnités de fonction du Maire et des adjoints ;

Vu la délibération 2026-50 du 28 septembre 2026 relative à l'élection du nouvel adjoint au Maire ;

Vu le tableau de calcul des indemnités en annexe ;

Considérant que le nouvel adjoint positionné au septième rang a été élu ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 3 abstentions

APPROUVE le versement, au nouvel adjoint élu, du même montant d'indemnités selon les règles de calcul établies par les délibérations n°2026-16 et 2026-17 pour les adjoints au Maire, conformément à l'annexe jointe à la présente.

PRECISE que le versement des indemnités débutera à compter de la date d'élection du nouvel adjoint et sera proratisé sur ce premier mois concerné.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_51-DE

RAPPELLE que les crédits relatifs aux indemnités des élus concernés sont prévus au budget.

	Qualité	**Taux en %**
Magalie VEYRIER	Maire	53,86
Sylvie DIANI-CHENAVIER	Adjoint	20,68
Eric MOUNIER	Adjoint	20,68
Jean-Frédéric VINCIGUERRA	Adjoint	20,68
Cécile AUBERT-MICHEL	Adjoint	13,76
Jean-Marie FAVRE	Adjoint	13,76
Lucie BRIATTE	Adjoint	13,76
Aurélien CELLIER	Adjoint	13,76
Emmanuelle BRACCO	**Adjoint**	**13,76**
Raymond MICHEL	Conseiller délégué	6,92
Daniel DURR	Conseiller délégué	6,92
Alexis BISIAUX	Conseiller délégué	6,92
Virginie JEGAT	Conseiller délégué	6,92
Priscille MICHEL	Conseiller délégué	6,92
Berthine SAVIGNAN	Conseiller délégué	6,92
Total		**226,22**

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER

La secrétaire de séance,
Laura PARET